



## GRADINGUE :

### Les moments où ça bascule.

Vu du côté retenu comme du côté intervenant Cimade, la période de rétention est ponctuée de plusieurs moments et même de plusieurs courts instants d'une grande intensité puisqu'ils préfigurent l'avenir à court terme des personnes.

Parmi les plus importants, il y a bien sûr le moment où le magistrat, qu'il soit judiciaire ou administratif, revient dans la salle d'audience après son délibéré pour annoncer sa décision.

En matière administrative la réponse n'est pas facile à comprendre pour la personne ne maîtrisant pas bien la langue française :

« *La requête est rejetée* ». La personne se tourne alors vers son avocat pour qu'il lui traduise en clair si c'est bon ou pas pour lui.

En matière judiciaire, le juge des libertés et de la détention est plus clair :

« *J'ai décidé de vous maintenir au centre de rétention pour une période de vingt jours* ».

Ces moments sont très intenses car ils peuvent soit sonner l'heure de la liberté, soit tirer définitivement le rideau sur les ultimes possibilités des personnes à demeurer en France.

Et pourtant, malgré des réponses négatives des différentes juridictions, les personnes revenues au centre de rétention continuent de nourrir l'espoir qu'un changement de dernière minute va survenir et peut être même que dans un élan de générosité l'administration va mettre fin au processus de reconduite à la frontière.

Ainsi, chaque jour, elles viennent frapper à la porte de notre bureau :

« *Est ce qu'il y a quelque chose de nouveau dans mon dossier ?* »

Chaque matin, une liste des départs prévus nous est remise. En en prenant connaissance nous voyons parfois apparaître le nom de celui ou celle que nous avons reçu la veille et qui nous disait la catastrophe que constituerait pour lui le retour dans son pays d'origine.

Il va falloir pourtant le plus tôt possible lui annoncer la nouvelle.

Appel téléphonique au fonctionnaire qui s'occupe des départs.

Le regard de la personne en face de nous est scrutateur et inquiet.

La mauvaise nouvelle tombe.

Une fois le téléphone raccroché :

- *On vient de me dire que le laissez-passer avait été délivré et que vous allez repartir après demain.*

*- Non ce n'est pas possible, je peux pas partir, je n'ai plus rien là bas, j'ai plus de famille, toute ma vie est en France, de toute façon je partirais pas !*

Les derniers mots sortent difficilement de la gorge. Tout s'écroule, c'est une tonne de plomb qui vient de s'abattre sur les épaules de la personne. Quelques longues secondes de silence.

*- Bon alors qu'est ce qu'on peut faire maintenant ?*

*- Rien, il n'y a plus rien à faire.*

*- Et si je prends un nouveau avocat que je paye ?*

*- Il ne pourra rien faire de plus car il n'y a plus de recours possible.*

Selon la personne, vient alors la résignation, la colère ou les pleurs.

Les yeux se brouillent, la voix chevrote, les mains se nouent.

La personne sort du bureau pour retourner dans sa chambre, anéantie, perdue, désespérée.

Une autre personne arrive avec d'autres questions, il faut vite évacuer le malaise et passer à autre chose.

Comment faire autrement ?

**Leo**

*Monsieur,*

*Je vous envoie ce mail depuis Sao Paulo, où je suis bien arrivé, hier en fin de matinée.*

*Comme me l'avait conseillé la Cimade, j'ai demandé mon passeport au commandant de bord de l'avion, du coup je n'ai pas été inquiété par les policiers en arrivant à l'aéroport ; j'ai débarqué comme les autres passagers, simples touristes ou compatriotes de retour au pays.*

*Je tenais vraiment à vous remercier vous et vos hommes pour votre aide. Le sérieux de la PAF et l'abnégation de ses fonctionnaires, n'ont d'égal que le zèle et l'altruisme des préfectures françaises. Et de ce binôme aux rouages bien huilés découle toute l'efficacité de la machine à expulser de la France, leader européen en la matière et dont la renommée dépasse ses frontières.*

*Je me revois encore avec Juan et Mohammed, alors que nous étions assis à la terrasse d'El barrio à Barcelone, il y a à peine trois semaines. Je leur parlais de maman, de sa leucémie galopante ; les tests que j'ai faits à l'hôpital général de Barcelone, confirmaient que j'étais un donneur de moelle compatible... Depuis plus de deux mois j'allais de petits boulots en petits boulots pour essayer de réunir les 1200 euros que me coûtait le vol Madrid-Sao paulo. Je travaillais plus de 11 heures par jour sur un chantier, les plafonds à peindre, deux couches, en blanc. Et le week end je donnais un coup de main à un ami qui tient un garage, nettoyer les voitures avant de les rendre à leurs propriétaires. J'étais fatigué et je n'avais même pas économisé encore la moitié de la somme ; tout partait dans la location de l'appartement, la nourriture.*

*C'est Juan qui a eu l'idée. Il connaît quelqu'un, un marocain, qui a été reconduit par la police française en deux jours seulement. J'avais un passeport en cours de validité, il me suffisait de traverser la frontière franco espagnole, de préférence en bus, le matin, sur une ligne internationale et ça devait marcher. Le lendemain je suis allé à une agence « Eurolines », j'ai pris un billet pour Rome. Je me souviens avoir hésité car je ne pouvais pas me permettre de gaspiller mon argent et le temps m'était compté. Mais Juan avait l'air si sûr de lui...*

*Le mardi j'étais parmi les premiers à l'arrêt de bus avec mes deux valises.*

*Le voyage a commencé ; je guettais les postes frontières mais en fait ils n'existent plus si bien que passé un certain temps de route, lorsque nous sommes arrivés dans la montagne, je ne savais plus si nous étions encore en Espagne ou si nous étions passés en France. Le bus continuait de rouler, berçant les autres passagers pendant que mon espoir s'étiolait au fil des kilomètres. Soudain nous avons ralenti ; j'ai allongé le cou pour voir ce qui se passait ; il y avait une file de bus sur la droite, à l'arrêt, peut être trois ou quatre, tous de la compagnie « Eurolines ». Mon cœur s'est mis à battre plus fort. Il m'a semblé voir des policiers. J'ai demandé à mon voisin ce qui se passait : sa paupière gauche s'est levée avec lassitude, il a marmonné sans desserrer les lèvres : « clandestinos » avant que sa paupière ne retombe mollement. J'avais du mal à contenir mon excitation. Juan avait donc raison.*

*La suite vous la connaissez. Contrôle des papiers d'identité de chaque passager. Descente du bus. Local de police du Perthus. Contrôle d'identité. Transfert menotté. Commissariat de Perpignan. Garde à vue. Interrogatoire. Transfert menotté jusqu'au centre de rétention de Toulouse. Enfermement. 3 longues journées. Transfert menotté à l'aéroport de Blagnac.*

*Rapide, sûr, efficace. L'omniprésence des policiers français le long de la frontière espagnole, leur professionnalisme (œil exercé pour repérer les délinquants transfrontaliers, loyauté sans borne à leur hiérarchie, tactiques et manœuvres d'interception réfléchies) et leur force de frappe (voiture et bus policiers en nombre, personnel d'intervention renforcé, relais avec les préfectures et le procureur quasi instantané, y compris le week end) assurent des expulsions d'étrangers sans papiers nettes, en nombre croissant et de plus en plus rapides.*

*Merci encore, Monsieur, pour vos bons et loyaux services.  
Que Dieu vous garde*

*José.*

*PS : Je ne suis qu'un chiffre supplémentaire dans vos statistiques pourtant sachez que je ne suis pas une donnée comme les autres. Je n'ai pas été reconduit à la frontière mais raccompagné à la maison ; je me suis offert à vos filets, pour mieux m'envoler et profiter de votre système par ailleurs tellement inhumain pour le commun des migrants.*

*Maman sera opérée la semaine prochaine.*

**AMELIE**

## Nouvelles du front

Cela fait plusieurs mois maintenant que nous vous parlons de l'acharnement de la Préfecture de l'Indre envers une famille de réfugiés arméniens déboutés de leur droit d'asile.

Le mois dernier, nous vous racontions comment les services de cette Préfecture n'avaient pas hésité à faire exploser cette famille dont le seul tort était de vouloir voir leurs enfants grandir en sécurité, dans un monde moins dur.

Rappel des faits :

Les huit membres de la famille ont été arrêtés et placés au centre de rétention au cours du mois d'août.

Après une vingtaine de jours de rétention, le chef de famille est expulsé de force, seul. A son arrivée à Erevan, il est hospitalisé et sa famille n'a plus aucune nouvelle de lui.

Durant ce temps, son épouse, ses trois enfants âgés de 15, 16 et 25 ans et son petit fils de 10 mois sont maintenus au centre de rétention.

Cela dure 45 jours.

La Préfecture savait dès la première semaine de rétention qu'elle ne pourrait pas les renvoyer vers l'Arménie car il n'y avait aucune chance que des laissez-passer soient délivrés.

Le jour de leur libération, ils apprennent que le premier fils Serguei, ne rentrerait pas avec eux à Châteauroux puisqu'il avait un départ pour Erevan.

La famille continue d'être morcelée !

A son arrivée à Châteauroux, la mère fait une dépression nerveuse et est hospitalisée en Hôpital psychiatrique.

Les enfants, privés de parents et placés à l'aide sociale à l'enfance retournent à l'école.

Le couple avec le bébé de 10 mois est harcelé par la Préfecture, convoqué à l'aéroport à plusieurs reprises, il se cache désormais.

Serguei lui, a refusé de partir. Il en a payé le prix fort. Deux mois de prison ferme. Deux mois à la maison d'arrêt de Seysses sans pouvoir communiquer avec les siens ni avec personne d'ailleurs puisqu'il parle peu le français.

A l'issue de sa peine, il revient au centre. Il est méconnaissable. Il a les joues creuses et le regard vide mais il sourit quand même, soulagé de pouvoir enfin croiser un regard qu'il connaît. Juste le temps de l'informer de la situation, de parler à son petit frère et d'apprendre qu'il avait un nouveau départ prévu pour Erevan le lendemain.

Serguei tente de mettre fin à ses jours.

Il n'avait plus d'autres possibilités.

Il a été hospitalisé, soigné et puis conduit à Seysses. Un juge l'a condamné une nouvelle fois à 2 mois de prison ferme.

Le délit ?

Tentative de suicide !

Fin d'année-début des bilans.  
Début des bilans-calcul des quotas.  
Quotas non remplis-Pan- pan cul -cul.  
Pan Pan-cul cul dérapages non contrôlés.

## **PABLO**

### **Beurk !**

Dans la même semaine ce mois-ci, nous avons vu arriver au CRA quatre personnes dont les enfants étaient restés à la maison.

On arrête une personne, lors d'un simple contrôle ou après une dénonciation. On l'extirpe de son milieu en quelques secondes et on la renvoie dans son pays, ni vu ni connu. Derrière, on laisse une compagne, une maison, un emploi et maintenant un enfant.

La Police débarque chez Fabio, un brésilien d'une quarantaine d'années qui vit à Toulouse depuis plusieurs années. Il a été dénoncé par une ancienne connaissance qui le fait chanter depuis plusieurs mois. Cette fois, elle a mis ses menaces à exécution. 6 h du mat on tape à la porte. Qui c'est ? C'est la police. Ouvrez !

Fabio est arrêté, il travaille avec un faux titre de séjour portugais parce que s'il avait été portugais il aurait pu travailler mais en tant que brésilien, il a juste le droit de venir visiter Paris, être prof de capoeira ou jouer dans une équipe de foot.

Il est conduit au poste et placé au centre de rétention avec une décision de retour vers Sao Paulo. Sa fille de onze ans assiste à la scène.

Qu'est ce qu'on fait ? La mère est au Brésil et le père est son seul représentant légal. Mais si on l'embarque ça va être compliqué avec une gamine et puis elle a école ce matin (Ha ha).

Pas grave, on la laisse avec la nouvelle copine de Fabio qui est à la maison et à sa sœur.

Elles ont ordre de vider l'appartement et de débarrasser le plancher dans les trois jours sinon, ils reviendront et elles seront raflées à leur tour.

La police garde les doubles des clés de l'appartement pour venir vérifier ultérieurement.

Le pire, c'est que la famille s'exécute. Elle ne discute pas cette expulsion à la légalité quelque peu douteuse. Elle demande même si la police acceptera de bien vouloir lui rendre les clés pour les remettre au propriétaire de l'appartement. Et l'appartement est déjà vide quand Fabio est libéré par le juge.

Le même jour c'est Emma qui arrive de Carcassonne au CRA.

Elle est en état de choc.

On comprend vite ce qui se passe.

La police l'a arrêtée pour un vol de chaussures dans un magasin de seconde zone et l'a placée en garde à vue. La préfecture informe les policiers que la dame est mère d'un enfant de 15 mois né en France.

Ils cherchent à savoir où se trouve sa petite fille afin de l'embarquer au centre de rétention.

Elle ne veut pas le dire.

Tant pis, elle part au centre toute seule. Pendant cinq jours, elle restera prostrée dans sa chambre en refusant de manger. Elle allaite encore sa fille et elle a des montées de lait douloureuses.

Elle refuse de s'alimenter puisqu'elle n'a pas de nouvelles de sa fille.

Elle n'arrête pas de pleurer pendant cinq jours.

Le juge des libertés l'a libérée estimant que cette pratique constitue une violation de l'article 8 de la CEDH.

Le Procureur ne fera pas appel.

Quatre jours plus tard, rebelote avec la Préfecture du Tarn. Cette fois l'enfant, est un peu plus grand, la maman est mal en point. Même décision du juge des libertés et de la détention.

Enfin, c'est Florin, un roumain qui vit à Perpignan depuis des années. Son enfant de 10 mois est placé par l'aide sociale à l'enfance depuis que sa mère, sans ressources, l'y a conduit avant de disparaître.

Le contrat est simple : Votre enfant est placé en famille d'accueil pour quelques mois, le temps pour vous de justifier de conditions de vies correctes. Ensuite vous pourrez le récupérer afin de rentrer en Roumanie.

C'est quasiment fait.

Florin a travaillé pour acheter une caravane en bon état et la restitution de l'enfant ne va pas tarder. Mais la PAF l'arrête et décide de l'envoyer en Roumanie aux frais de la princesse sans se soucier de l'enfant resté à Perpignan, du Conseil Général qui n'est même pas prévenu et encore moins de Florin qui n'est qu'un vagabond roumain.

Cette fois le juge n'y verra rien à redire.

Florin est un vagabond roumain certes, mais un vagabond roumain européen, il n'aura plus qu'à revenir à Perpignan dans quelques jours ou dans quelques mois selon ses possibilités financières afin de récupérer son fils et sa caravane.

Mais par les temps qui courent, une petite bûchette de plus dans les statistiques, ça ne se refuse pas.

## PABLO

## QUIZZ ?

Saurez-vous retrouver le hit parade 2010 des interpellations d'étrangers placés en rétention en associant chaque condition à sa valeur absolue ?

1 Dénonciation	5997
2 Transport en commun	2748
3 Contrôle voie publique	2279
4 Convocation mariage	1985
5 Lieu de travail	1244
6 Contrôle routier	1090
7 Arrestation à domicile	985
8 Tribunaux	503
9 Contrôle gare	56
10 Arrestation guichet	29
11 Interpellation frontière	22

Source : Rapport 2010 Centres et locaux de rétention administrative

---

---

---

**Réponses**  
1=56 ; 2=985 ; 3=5997 ; 4=29 ; 5=1090 ; 6=1985 ; 7=1244 ; 8=22 ;  
9=2279 ; 10=503 ; 11=2748.